



Envoyé en préfecture le 14/09/2021

Reçu en préfecture le 14/09/2021

Affiché le

ID : 064-216404368-20210803-20210903D4-DE



**LUDOTHEQUE MUNICIPALE SABAIA JEUX
RESIDENCE FLORENCEANIA
BOURG
64780 OSSES**

Téléphone de la mairie d'Ossès : 05.59.37.74.62

REGLEMENT INTERIEUR

La ludothèque Sabaia Jeux est un service de prêt de jeux ouvert à tous.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

- Mercredi de 10H à 12H
- Samedi de 10 H à 12H

FERMETURE ANNUELLE DE LA LUDOTHEQUE

- Première semaine de septembre
- Dernière quinzaine de décembre

ADHESION

Article 1 : Les conditions d'adhésion

L'adhésion à la ludothèque est nécessaire pour toute personne qui souhaite bénéficier des services de la ludothèque. Pour s'inscrire vous devez :

- Fournir les copies de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile
- Remplir le bulletin d'inscription
- Signer le règlement intérieur
- Vous acquitter de la cotisation annuelle de 20 euros par famille et de 25 euros pour les associations et collectivités à l'ordre du Trésor Public. Un reçu vous sera donné.

L'adhésion est renouvelable à la date d'échéance de votre première adhésion chaque année. L'inscription des mineurs doit être effectuée par les parents ou le responsable légal.

LES REGLES DE JEU A LA LUDOTHEQUE

La ludothèque est un espace de liberté autour du jeu où le but est de prendre plaisir à jouer, ces « règles du jeu » ne sont pas faites pour sanctionner, mais pour assurer un service de qualité.

Article 1 : L'accompagnement des enfants par un adulte

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte qui en a la responsabilité, la ludothèque n'étant pas une structure de garde.

Article 2 : Le respect du matériel (jeux et jouets)

Les jeux et les jouets sont préparés (fiche inventaire, sachet détaillant le nombre de pièces, élastiques pour les cartes, règle du jeu). Afin d'éviter tout litige, chaque adhérent doit vérifier le jeu avant l'emprunt et signaler toute anomalie.

Il est demandé aux usagers de prendre soin des jeux mis à leur disposition et de les restituer rangés comme ils les ont empruntés.

Les adhérents sont responsables de l'usage qu'ils font des jeux et jouets au sein et à l'extérieur de la ludothèque. Les parents ou les adultes accompagnateurs doivent veiller à la conformité du jeu avec l'âge de l'enfant et surveillent son utilisation.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident causé par l'utilisation d'un jeu ou d'un jouet et rappelle aux adhérents qu'à l'égard des tout-petits, les jeux doivent être utilisés exclusivement sous leur surveillance.

En cas de perte, de dégradation d'un jeu ou si le jeu est rendu incomplet l'usager est tenu de le remplacer ou de le rembourser.

Article 3 : Le respect des autres et de l'espace jeux

La ludothèque est un espace collectif dans lequel chacun s'engage à respecter le jeu des autres.

L'espace jeux mis à votre disposition est propre (merci de ne pas manger ou boire) et la collection de jeux et jouets est classée par catégorie. Il vous est demandé de respecter ce classement et de ranger chaque jeu à sa place après son utilisation.

Chacun est responsable de ses effets personnels.

Il est strictement interdit de fumer.

Les animaux, les poussettes, les trottinettes et les rollers ne sont pas admis.

Tout manquement à ce règlement peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive de la ludothèque.

LE SERVICE PRET DE DE JEUX A DOMICILE

Article 4 : Les conditions de prêt

- 1 jeu par personne

(A noter : emprunt de 3 jeux maximum par famille ou de six jeux par collectivité et association)

- Délai de prêt : 3 semaines maximum

Une prolongation de prêt est possible à condition d'en faire la demande et que le jeu ne soit pas réservé.

- Retour du jeu à la ludothèque

Chaque usager doit vérifier à son domicile si le jeu est complet (voir la fiche inventaire), propre et en état avant son retour à la ludothèque.

En cas de pluie, nous vous remercions de prévoir un sac plastique pour protéger le jeu.

Le jeu est restitué à l'accueil pour être vérifié.

ATTENTION : Les emprunts rendus plusieurs fois en retard, abîmés ou incomplets entraîneront une suspension du prêt.

Le service d'emprunt ferme 15 minutes avant la fermeture de la ludothèque.

LE SERVICE JEU LIBRE SUR PLACE

Article 5 : Le service « Jeu libre sur place »

Les adhérents peuvent venir jouer sur place avec leurs enfants les mercredis et samedis matins entre 10 heures et 11 heures 45.

Ce service ferme à 11h45 pour que chacun puisse ranger les jeux utilisés. Les enfants et les accompagnateurs doivent impérativement ranger les jeux et les jouets qu'ils ont utilisés.

Les conditions du jeu libre sur place sont :

Pour des raisons d'espace et de sécurité, la capacité d'accueil de la ludothèque pour le jeu sur place est limitée à 10 personnes (adultes et enfants compris). La personne responsable sur place se réserve le droit de refuser davantage de personnes sur place si la fréquentation est trop importante.

Dans le cadre de publications de la mairie ou de la presse locale, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo. En cas de refus, vous pouvez le signaler sur votre bulletin d'inscription.

Article 6 :

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement et à le signer.

Fait à OSSES, le 03/08/2021

Le Maire,
Jean Marc Oçafrain



Date :

Signature de l'adhérent :